

il est évident qu'une répartition collective fondée sur une échelle spéciale est la méthode la plus équitable de financement des opérations de maintien de la paix. Toutefois, il est maintenant manifeste qu'une telle méthode de financement ne puisse pas être mise en vigueur à moins d'une décision positive du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil adoptera, de fait, cette méthode dans la plupart des cas. Si le Conseil ne peut tomber d'accord sur ce point, la meilleure méthode de financement serait alors, si les conditions le permettent, que les parties en conflit assument les frais. On pourrait toujours solliciter des contributions volontaires comme sources additionnelles de fonds quand les dépenses seraient trop lourdes et que les parties ne pourraient les assumer. Mais dans ce cas, les membres du Conseil et particulièrement les membres permanents devraient être les premiers, à mon avis, à contribuer. Les membres permanents ne peuvent en toute justice se réclamer d'une voix prépondérante dans les décisions de maintien de la paix s'ils ne veulent aider au financement des opérations qu'ils ont autorisées.

La dernière conclusion que je voudrais tirer de l'expérience du Canada dans les opérations de maintien de la paix est qu'il y a un équilibre très délicat entre les exigences d'efficacité et de neutralité. En général, je dirais que plus il y aura de participants au maintien de la paix mieux ce sera, même si cela signifie une certaine perte d'efficacité. Plus de quarante États membres des Nations Unies ont participé à une ou à plusieurs opérations de maintien de la paix. J'espère que ce nombre pourra être accru de façon substantielle. Il est décevant de voir que seulement quelques pays ont fait connaître aux Nations Unies la nature des forces ou des services qu'ils sont en mesure de fournir sur demande. Le maintien de la paix ne doit pas être l'affaire d'un seul groupe ni simplement de ceux qui sont le plus en mesure de fournir les installations et les services nécessaires. Ce n'est que lorsque les forces des Nations Unies représenteront un ample éventail des membres de l'Organisation que nous pourrons espérer obtenir l'appui politique nécessaire. Tous les États membres devraient être également éligibles, moyennant deux restrictions: les grandes puissances ne devraient habituellement pas être invitées à participer; non plus que les États intéressés directement ou particulièrement au conflit ou à la situation. Somme toute, le maintien de la paix n'est pas seulement une méthode de prévention ou d'arrêt du conflit; il s'agit d'une expérience internationale qui a beaucoup à apprendre aux gardiens de la paix eux-mêmes et qui pourrait se révéler une pépinière de collaboration militaire sur le plan international apportant aussi d'immenses avantages à long terme dans le domaine de la sécurité mondiale.

J'ai parlé du passé et j'ai tiré quelques conclusions pour l'avenir. Permettez-moi d'être plus précis sur les façons dont on peut améliorer le pouvoir de maintien de la paix des Nations Unies. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada a coparrainé une résolution demandant l'adoption d'une échelle spéciale de financement des opérations de maintien de la paix entraînant de lourdes dépenses, et a recommandé au Conseil de sécurité d'autoriser une étude des moyens d'améliorer les préparatifs en vue d'opérations de maintien de la paix. La résolution invitait aussi les États membres à faire connaître à l'Organisation des Nations Unies leurs propres capacités dans ce domaine.

Les propositions de financement du Canada sont modestes. Nous acceptons que, lorsque les dépenses sont de plus de 10 millions de dollars par année